

Introduction : La région du Sahel central, et plus particulièrement la zone du Liptako Gourma, qui enjambe le Burkina Faso, le Mali et le Niger, est témoin d'une crise complexe qui comprend comme enjeux une compétition grandissante pour le contrôle de ressources; des bouleversements climatiques; une croissance démographique galopante; des niveaux élevés de pauvreté; l'absence d'opportunités économiques et un sentiment de désillusions

quant au futur; des tensions communautaires; l'absence de présence étatique et le manque de services sociaux de base; et des violences provoquées par des réseaux de crime organisé et des groupes armés non étatiques. La crise a engendré, en 2020, la mort de 5 000 personnes (au 31 août) et conduit à des déplacements de populations significatifs dans les quatre pays touchés par la crise. Au 25 février 2021, 1 728 803 individus étaient

déplacés par la crise, y compris 1 552 968 Personnes déplacées internes (90% de la population affectée) et 175 835 réfugiés (10%). Soixante-cinq pour cent de la population déplacée (1 117 278 personnes) se trouvaient au Burkina Faso, 20 pour cent au Mali (347 105), 11 pour cent au Niger (198 473) et 4 pour cent en Mauritanie (65 947).

NB: Certains déplacements ont pu être engendrés par la crise touchant le nord du Mali depuis 2012.

Sources: ACLED (Sep 2020), DTM Mali, Commission de mouvements de populations (CMP) (Déc 2020), UNHCR Mali (30 Nov 2020), UNHCR Niger (31 Jan 2021), CONASUR Burkina Faso/OCHA (31 Jan 2021), HCR Burkina Faso (31 Dec 2020), HCR Mauritanie (31 Déc 2020).



1 552 968
PDI
(90%)



175 835
Réfugiés
(10%)



+69%
Déplacés
(2019-2020)

BURKINA FASO

1 117 278

Personnes déplacées
(65%)



■ 1 097 462 PDI
■ 19 816 Réfugiés

MALI

347 105

Personnes déplacées
(19%)



■ 317 277 PDI
■ 29 828 Réfugiés

NIGER

198 473

Personnes déplacées
(11%)



■ 138 229 PDI
■ 60 244 Réfugiés

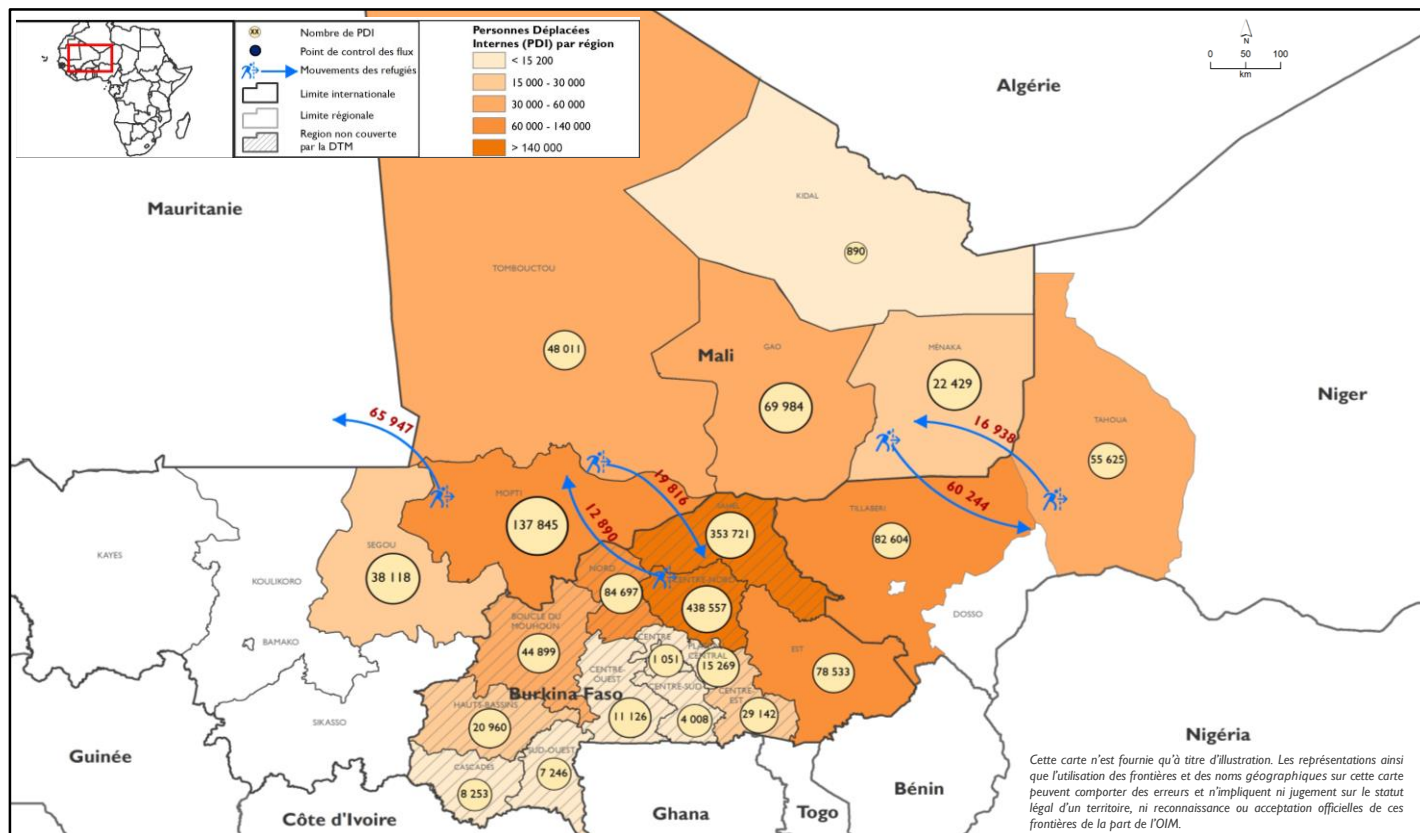
MAURITANIE

65 947

Personnes déplacées
(4%)



■ 65 947 Réfugiés



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.